

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



CNR (Compagnie Nationale du Rhône) / SNCF RÉSEAU - Direction Territoriale Auvergne-Rhône-Alpes / VOIES NAVIGABLES DE FRANCE -
Direction Territoriale Rhône Saône
LYON, LE 24/11/21

TRANSPORT FRET MULTIMODAL

Axe Rhône-Saône : CNR, SNCF Réseau et VNF signent une alliance fer / fleuve au service du report modal et de la transition écologique.

Le 25 janvier 2021, SNCF Réseau et Voies navigables de France officialisaient à Lille leur partenariat national. 10 mois plus tard, l'heure est à sa déclinaison opérationnelle sur l'axe Rhône-Saône à travers un protocole d'axe en faveur du développement des trafics fret intermodaux, associant également CNR, concessionnaire du Rhône et à ce titre en charge de la navigation sur le fleuve.

Renforcer la complémentarité opérationnelle entre réseaux ferrés et fluviaux pour construire des chaînes logistiques bas carbone économiquement pertinentes : voilà toute l'ambition de cette alliance fer/fleuve.

« Le fer et le fleuve sont indispensables à un axe Méditerranée – Rhône – Saône bas carbone. Le Rhône bénéficie d'ores et déjà des infrastructures permettant de multiplier par 4 le transport fluvial de marchandises. Je me réjouis de cette nouvelle alliance, qui va nous permettre d'intensifier notre coopération et nos actions conjointes en faveur du report modal vers les deux modes massifiés et donc de continuer d'agir en faveur de la transition écologique de l'axe ». Laurence Borie-Bancel, Directrice générale CNR

« Notre partenariat répond à deux convictions fortes : d'une part, nous sommes complémentaires et non pas concurrents, entièrement tournés vers un transport décarboné. D'autre part, nous pensons résolument qu'en nous tournant davantage vers nos clients, en les écoutant, nous leur offrirons une réponse commune plus simple, au service de leur transport propre et performant ». Thomas ALLARY, Directeur territorial SNCF Réseau Auvergne-Rhône-Alpes

« De nombreuses études montrent que les trafics fluviaux pourraient au moins doubler à horizon 2030 tant pour les filières traditionnelles (matériaux de construction, agroalimentaires, énergies...) que pour les filières spécifiques (colis lourds, déchets ultimes, logistique urbaine, économie circulaire, matières dangereuses) sur l'axe Rhône Saône. Aujourd'hui, cette alliance fer fleuve est un nouvel outil puissant pour renforcer la complémentarité opérationnelle entre réseaux bas carbone, créer des chaînes logistiques à la fois pertinentes écologiquement et économiquement, et développer les trafics fluviaux ». Cécile AVEZARD, Directrice territoriale Rhône Saône VNF

LES ENJEUX DU REPORT MODAL VERS LES MODES MASSIFIÉS BAS CARBONE

L'axe Rhône-Saône est le principal corridor de transport entre le Sud de l'Europe de l'Ouest, la Méditerranée occidentale et le Nord de la France, et au-delà l'Europe du Nord et de l'Est.

Il dispose d'un réseau ferroviaire de 1000 km, d'une infrastructure fluviale à grand gabarit (le Rhône depuis la Méditerranée et la Saône jusqu'à Pagny), du plus grand port maritime de France comme porte d'entrée (GPM de Marseille) de 5 autres ports maritimes (Sète, Toulon...) et d'un maillage d'une dizaine de ports multimodaux (Arles, Avignon Le Pontet, Portes-Lès-Valence, Salaise-Sablons, Lyon, Villefranche-sur-Saône, Mâcon, Chalon, Pagny...).

Le report modal depuis le GPM de Marseille vers les deux modes massifiés reste faible (de l'ordre de

15% pour le ferroviaire, et de 7% pour le fluvial) alors que leurs potentialités, leurs capacités, leurs atouts et les besoins de la société de recourir à des solutions de transport faiblement émissives sont particulièrement forts.

Les perspectives de croissance des trafics sont d'ailleurs importantes pour le fer et le fleuve, avec un objectif de doublement à l'horizon 2030.

Le renouveau logistique de l'axe Rhône-Saône est d'importance stratégique pour garantir la compétitivité de ces territoires et diminuer sensiblement les impacts environnementaux de l'activité de transport.

La synergie entre les deux modes massifiés bénéficiera aux opérateurs logistiques et à leurs clients industriels, grâce à la construction d'une offre commerciale concertée, s'appuyant sur des solutions adaptées de transport combiné rail/fluvial.

UNE COOPERATION ET DES ACTIONS CONCRETES AU SERVICE DU REPORT MODAL

Le rapprochement stratégique entre les trois gestionnaires de réseaux, opéré par le protocole d'axe signé ce jour, va permettre à SNCF Réseau, VNF et CNR d'engager des actions coordonnées pour la croissance des trafics fluviaux et ferroviaires sur l'axe Rhône-Saône.

Les 3 partenaires ont déjà développé une forte culture de coopération en étant membres de l'agence de développement Medlink Ports, qui a initié et continuera à porter certaines des actions identifiées.

Le Protocole fixe donc un cadre commun de réflexion et d'actions pour les cinq prochaines années :

- Développer une connaissance commune des besoins et des solutions à apporter aux chargeurs, transporteurs, commissionnaires de transports et ports multimodaux. Les partenaires proposeront notamment des solutions de substitution d'un mode vis-à-vis de l'autre en période de travaux,
- Promouvoir conjointement les solutions fer/voie d'eau auprès des chargeurs et logisticiens,
- Mettre à disposition ou diffuser des outils pratiques adéquats à l'attention des chargeurs, transporteurs, commissionnaires de transports,
 - Une cartographie interactive numérique qui met en exergue les qualités des réseaux, leur interconnexion, leurs accès et leur mode d'exploitation
 - Un éco calculateur qui objective l'impact positif du report modal.
- Favoriser et faire la promotion de la solution innovante s'appuyant sur la technologie blockchain pour mettre en relation, de manière rapide et sécurisée, les nombreux acteurs sur la même chaîne logistique et développer ainsi une meilleure intermodalité.

CHIFFRES CLÉS

- Le rail : émet plus de 10 fois moins de CO₂ par km qu'un poids-lourd pour une même masse transportée
- Le transport fluvial émet jusqu'à 5 fois moins de CO₂ qu'un poids lourd à la tonne transportée
- 1 train fret = 40 poids lourds évités ; 1 convoi fluvial = 150 à 200 poids lourds évités
- 6 millions de tonnes et 88 600 conteneurs transportés sur le Rhône et la Saône en 2019

CONTACTS PRESSE

CNR
Béatrice AILLOUD
+33 (0)6 07 27 46 07
b.ailloud@cnr.tm.fr

SNCF RÉSEAU AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Florence PIERREVILLE
+33 (0)6 85 85 42 69
florence.pierreville@reseau.sncf.fr

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
Antoine QUIDU
+33 (0)6 88 21 35 48
Antoine.quidu@vnf.fr

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1er producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de presque 4 000 MW. Elle transforme l'énergie du soleil, du vent et de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis près d'un siècle. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer le développement de ses autres missions d'intérêt général, en coordination avec les acteurs du territoire : déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et gestion de la ressource en eau, aménagement du fleuve Rhône et préservation des écosystèmes naturels. CNR gère ces trois ressources naturelles Eau-Vent-Soleil en tant que biens communs dont elle partage la gouvernance et une partie de la valeur avec les territoires. Sa triple expertise – énergie, transport, irrigation - lui permet d'assembler des solutions énergétiques et écologiques innovantes pour les territoires, partout en France. CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts) et son actionnaire industriel de référence est le groupe ENGIE

Sur ses 17 plates-formes industrielles multimodales, CNR favorise l'intermodalité avec la requalification de ses sites et la création de nouvelles infrastructures en partenariat avec les acteurs locaux.

- o 330 km de voies navigables à grand gabarit entre Lyon et la Méditerranée
- o 14 écluses à grand gabarit sur le Rhône à l'aval de Lyon
- o 17 sites industriels et portuaires

<https://www.cnr.tm.fr/>

À propos de SNCF Réseau

Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et développer le mode ferroviaire au service de la transition écologique, SNCF Réseau développe l'offre de service pour le fret et le marché voyageurs sur les 28 000 kilomètres de ligne dont il assure l'entretien, la modernisation et la sécurité. Gestionnaire du réseau, il commercialise et garantit l'accès neutre et équitable à l'infrastructure. Partenaire des pouvoirs publics, des territoires et des entreprises ferroviaires, SNCF Réseau a pour priorité absolue la satisfaction de ses clients. L'entreprise compte 53 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de près de 5,9 milliards d'euros en 2020.

www.sncf-reseau.com

À propos de VNF

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial. Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en contribuant à la lutte contre les inondations et le stress hydrique.

Sur le bassin Rhône Saône

- o 1200 km de réseau navigable dont la moitié à grand gabarit
- o 7 200 ha de domaine public fluvial
- o 4 ports de commerce concédés (Chalon sur Saône, Mâcon, Villefranche sur Saône, Avignon Le Pontet)

www.vnf.fr